



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2018-130

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2018-12-10-004 - Arrêté de fermeture exceptionnelle SPFE 10122018 - DDFIP79 (1 page)

Page 3

79-2018-12-13-001 - CDVLLP tarifs - bordereau d'accompagnement des décisions (2 pages)

Page 5

DDFIP 79

79-2018-12-10-004

Arrêté de fermeture exceptionnelle SPFE 10122018 -  
DDFIP79

*Arrêté de fermeture exceptionnelle SPFE 10122018 - DDFIP79*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET  
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS  
44 rue Alsace Lorraine  
BP 19149  
79061 NIORT Cedex 9

---

Affaire suivie par Evelyne MIMEAU  
evelyne.mimeau@dgifp.finances.gouv.fr  
05.49.06.36.39

---

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction  
Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les trois Services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Niort, situés au Centre des Finances publiques de Niort – 171 avenue de Paris - seront fermés, à titre exceptionnel les jours suivants :

- le lundi 24 décembre 2018 ;
- l'après-midi du mercredi 26, du jeudi 27 et du vendredi 28 décembre 2018 ;
- le lundi 31 décembre 2018 ;
- les mercredi 2 et jeudi 3 janvier 2019.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Niort, le 10 décembre 2018  
Par délégation du Préfet,  
L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques,

Véronique GABELLE

**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDFIP 79

79-2018-12-13-001

CDVLLP tarifs - bordereau d'accompagnement des  
décisions

*CDVLLP tarifs - bordereau d'accompagnement des décisions*

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX- SEVRES

## BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

### Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du CGI ;

- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale.

### Situation du département des Deux-Sèvres

Après consultation des commissions communales et intercommunales des impôts directs, la CDVLLP n'a pas modifié les coefficients de localisation lors de sa réunion du 06/11/2018. **Aucune liste de nouvelles parcelles affectées de coefficients de localisation n'est donc publiée en 2018 pour les impositions 2019.**

En revanche, conformément au décret n° 2018-1092 du 5 décembre 2018, les derniers tarifs publiés en date du 05/12/2016, par arrêté préfectoral du département des Deux-Sèvres n° 79-2016-11-30-006 du 30/11/2016 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

### Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément au décret n° 2018-535 du 28 juin 2018 et aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

### Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant leur publication.

## Département des Deux-Sèvres

### Mise à jour 2019 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts

Catégories	Tarifs 2019 (€/m <sup>2</sup> )				
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5
ATE1	19,6	27,7	34,3	45,3	55,8
ATE2	25,5	31,8	36,8	45,6	54,6
ATE3	18,9	19,4	19,9	20,4	20,9
BUR1	73,5	93,3	104,3	115,8	127,3
BUR2	88,7	96,9	110,9	119,9	128,7
BUR3	86,7	96,7	118,2	121,6	158,1
CLI1	104,7	106,7	108,7	110,7	112,7
CLI2	61,4	76,6	92,2	114,6	137,0
CLI3	91,4	102,8	114,3	125,8	137,5
CLI4	60,1	70,1	80,2	90,2	100,2
DEP1	3,5	3,7	3,9	4,0	5,1
DEP2	21,8	27,5	39,3	49,8	60,3
DEP3	2,9	11,7	21,3	25,8	32,6
DEP4	26,7	29,2	32,1	37,9	44,1
DEP5	18,1	27,3	35,4	38,3	41,2
ENS1	16,4	18,8	21,2	27,9	34,5
ENS2	85,9	93,7	101,5	119,7	137,4
HOT1	40,1	73,3	93,9	109,8	126,8
HOT2	30,3	55,4	71,0	96,9	115,2
HOT3	29,3	54,4	70,0	95,3	114,2
HOT4	52,1	55,0	60,1	69,0	78,0
HOT5	48,0	63,8	79,6	88,5	102,6
IND1	26,4	34,8	43,2	54,4	65,5
IND2	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
MAG1	60,8	85,3	105,2	137,6	148,7
MAG2	56,3	60,9	75,5	131,5	140,6
MAG3	82,4	98,3	156,6	197,1	200,3
MAG4	25,1	48,0	50,6	77,9	94,5
MAG5	45,1	51,1	56,5	58,8	61,1
MAG6	39,1	49,5	53,6	59,6	61,5
MAG7	10,0	21,0	53,3	147,5	150,3
SPE1	31,1	41,1	51,1	61,1	71,1
SPE2	30,4	43,4	56,4	58,7	61,0
SPE3	32,2	42,7	53,1	67,6	82,2
SPE4	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
SPE5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
SPE6	56,5	61,1	66,8	77,5	88,1
SPE7	55,0	57,0	59,0	61,0	63,0